



Vanves, le 29 novembre 2022

Délibération CA-202211294

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2022 n°4

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,

Vu les documents relatifs au budget rectificatif N°4 présentés en Conseil d'administration.

- Point de l'ordre du jour
- Budget rectificatif 2022 n°4
- Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,
- Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

« Article 1:

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 165,0 ETPT sous plafond et 5,0 ETPT hors plafond.
- 432 451 318 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 14 292 642 € pour les dépenses de personnel,
 - 415 770 066 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - o 2 388 610 € pour les dépenses d'investissement.
- 433 824 638 € de crédits de paiement, dont :
 - 14 292 642 € pour les dépenses de personnel
 - 416 243 386 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 288 610 € pour les dépenses d'investissement.
- 439 101 236 € de recettes,
- + 5 276 598 € de solde budgétaire (déficit).

Article 2:

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- + 2 994 798 € de variation de trésorerie
- 4 077 603 € de résultat patrimonial (Perte);
- 3 959 921 € de capacité d'autofinancement
- + 2 759 921 € de variation du fonds de roulement ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum: 10

Membres participant à la délibération : 12

Procurations: 11 Abstentions: 0 Pour: 23 Contre: 0

M

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR4, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale ainsi que l'actualisation n°3 des crédits de titre 7.

Publication le 03 janvier 2023